

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP1983

Edition du
28 janvier 2013

DANS CE NUMÉRO

Minder, le réactionnaire utile (André Gavillet)

L'initiative Minder ne s'attaque pas aux bonus, mais au pouvoir des nouveaux managers

La LAT révisée ne devrait avoir que peu ou pas de conséquences sur le prix des terrains et des loyers (Invité: Michel Rey)

Un économiste d'Avenir Suisse réfute l'affirmation de l'USAM que la nouvelle loi provoquerait la pénurie

L'hypocrite indignation britannique face à l'évasion fiscale (Jean-Daniel Delley)

La Suisse peut et doit faire en sorte que la transparence fiscale ne s'applique pas qu'à elle

Anatomie de la mondialisation (Jean-Pierre Ghelfi)

Comment se constituent les chaînes de valeur du commerce international

Minder, le réactionnaire utile

L'initiative Minder ne s'attaque pas aux bonus, mais au pouvoir des nouveaux managers

André Gavillet - 28 janvier 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22575>

On ne légifère pas sous le coup de l'émotion, nous enseignait un sage. La loi s'élabore à tête froide.

Or, l'initiative populaire suisse ne se prête pas à cette séparation des rôles, celui du cœur, celui de la raison. Il faut d'abord régler les exigences légales formelles. Réunir 100'000 signatures vérifiées. Puis vient le choix politique qui appartient au Conseil fédéral qui peut refuser, accepter, opposer un contre-projet de nature constitutionnelle ou législative.

Même jeu pour les deux Chambres qui sont souvent en désaccord - mais ce constat n'est enregistré qu'au terme d'interminables navettes. Plus de quatre ans après le dépôt de l'initiative sur les salaires abusifs, le peuple pourra trancher, le Conseil fédéral lui accordant encore quatre mois pour se décider. De deux dimanches électoraux disponibles, le plus éloigné fut choisi.

Ce délai n'était plus celui de la réflexion, mais celui de l'intrigue. A quelles conditions Thomas Minder accepterait-il de retirer son initiative?

Paradoxe. La démocratie où le peuple fait entendre ses choix se joue sur la décision d'un homme seul. Il déclara textuellement: «*La*

Chancellerie fédérale me donne dix jours pour me décider.»

Référence

La Suisse de l'Ancien Régime n'avait pas la réputation d'un pays riche. Son architecture n'est pas ostentatoire. Elle impressionne plus par la dimension et l'espace des fermes (exploitation et habitat) que par ses monuments publics, civils et religieux.

Les temps changent après les deux guerres mondiales. Les sociétés industrielles suisses déjà ancrées dans le pays voient multiplier plusieurs fois leur valeur. On connaît le surdimensionnement bancaire de la Suisse, son record d'investissements à l'étranger. De surcroît, la mondialisation a changé l'unité courante monétaire. Le million est devenu roupie. Ou plus exactement circulent simultanément deux monnaies: celle des investissements et celle de la caisse *retail*, celle du commerce mondial et celle des trafics localisés.

L'initiative Minder reflète la difficulté de vivre ce grand écart.

Capitalisme

Domaine Public avait en 1967 ([n° 65, 12.01.1967](#)) entrepris une recherche pour savoir qui en Suisse détenait ou

représentait le pouvoir économique. La méthode était simple. Repérer les trente sociétés suisses les plus importantes, selon un classement fiable (celui d'UBS!). Recenser les administrateurs de chacune d'elles. Diviser la valeur boursière des sociétés par le nombre de leurs administrateurs. Puis établir un ordre d'importance.

De ce classement peu importait le résultat nominal, mais les structures. En tête, les trois grandes banques (avant la fusion SBS - UBS). Leurs liens étaient étroits: les banquiers, lors des séances de leur conseil d'administration, recevaient le gotha industriel. Ce n'était pas mondain, mais les séances dites de travail étaient opulemment rétribuées. A leur tour, les industriels invitaient. L'ordre du jour était suivi, il ne comportait pas de décisions primordiales, mais circulaient des informations utiles.

Le lien avec le pouvoir politique était assuré sans être affiché. Pas de femmes dans ce cercle. Les Romands étaient rarissimes. En revanche, on est frappé par l'étroitesse des liens familiaux et le poids des détenteurs du capital hérité, que ce soit dans la chimie (Sandoz, Geigy, Roche), dans le ciment (les Schmidheiny), dans la mécanique. La planification était consanguine.

La critique du système a porté d'abord sur son ensablement, le cumul des fonctions (président du conseil d'administration, administrateur délégué), les assemblées générales où ne prenait la parole qu'un actionnaire mécontent à qui semblait dévolu le rôle de râleur). [Ethos](#), quelques caisses de pension ont osé amorcer l'examen critique de cette gestion du capitalisme. Mais il a fallu que Swissair puis UBS fassent la preuve, par le *grounding* et la faillite, de la sénescence du système.

L'opinion publique n'accepte pas les bonus fastueux. Personne ne peut en effet démontrer que telle décision mérite une récompense de dix ou vingt millions. Les grandes sociétés industrielles sont gérées, en tant que *holdings*, comme des sociétés bancaires. Les bonus sont adaptés à leur statut. Minder a, lui, la mentalité de l'entrepreneur

schaffhousois. Il est porteur des vertus anciennes, ce n'est pas au bonus qu'il s'en prend, mais à la caste dirigeante des managers, interchangeables parce que la gestion financière l'emporte sur la diversité des productions.

A juste titre, il s'indigne de voir la classe dirigeante des sociétés décider selon ses critères sa propre rétribution. L'erreur de Minder, c'est de croire que la «*reprise en mains*» peut venir des actionnaires eux-mêmes, de leur droit de contrôle.

Valeur

De quel droit la classe des actionnaires qui ne contribue en rien à la plus-value bénéficierait-elle de pouvoirs renforcés? Elle a déjà en Suisse le privilège d'éluder l'impôt: les bénéfices non distribués, rendant possible l'autofinancement - qui lui se répercute sur la valeur des

actions - constituent un revenu non imposable.

Les partenaires qui devraient être présents, ce sont les représentants des travailleurs, soit au niveau de la société, soit au niveau de la branche industrielle. Ils détiennent la référence sans laquelle les rétributions dérapent sans limites.

Un salaire abusif est un mépris du travail. Tout homme ne peut disposer que des temps de son travail, de son repos, de ses loisirs. Adam Smith en moraliste le soulignait avec force. Le salaire abusif déshumanise.

L'initiative Minder doit être soutenue pour que s'exprime le sentiment populaire. Il repose sur la valeur du travail humain. Encore faudrait-il que cette voix se fasse entendre. Curieux que les voix de gauche, et plus largement les voix humanistes, soient si peu audibles.

La LAT révisée ne devrait avoir que peu ou pas de conséquences sur le prix des terrains et des loyers

Un économiste d'Avenir Suisse réfute l'affirmation de l'USAM que la nouvelle loi provoquerait la pénurie

Invité: Michel Rey - 28 janvier 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22593>

Selon l'USAM, la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) vise à réduire considérablement les zones à bâtir et va provoquer une pénurie artificielle des terrains

à bâtir, ce qui va entraîner une hausse du prix du sol et ainsi des loyers.

Les conclusions de [Daniel Müller-Jentsch](#), économiste

d'Avenir Suisse dont les réflexions sont publiées dans le dernier bulletin d'information de l'[ASPAN](#). sont diamétralement opposées: «*Globalement, l'entrée en*

vigueur de la révision de la LAT ne devrait avoir que peu ou pas de conséquences sur le prix des terrains. Le prélèvement de la plus-value n'influence pas la demande, alors qu'au niveau de l'offre, il pourrait tout au plus renforcer la tendance à la thésaurisation. Cet effet devrait toutefois être neutralisé par des mesures visant à mobiliser les terrains à bâtir, mesures qui figurent dans le projet de révision de la LAT. La réduction des zones à bâtir surdimensionnées ne devrait pas entraîner de hausse massive des prix, car elle n'interviendra que dans les régions où les terrains à bâtir sont abondants et les prix très bas. En conclusion, les craintes de voir la taxe sur la plus-value et la réduction des zones à bâtir provoquer une hausse des prix des terrains en Suisse semblent infondées.»

Chacun sait que le prix d'un terrain dépend de nombreux facteurs qui sont liés aux spécificités régionales de l'offre et de la demande du marché de l'immobilier et du logement. Il suffit d'observer ce qui s'est passé dans le Chablais ou dans la Veveyse fribourgeoise. Les communes disposaient d'importantes zones à bâtir et le prix du terrain y était bas. L'arrivée de nouveaux habitants provenant de la région lémanique va entraîner une hausse rapide du prix des terrains.

Il est vrai que le sol est un bien limité dans notre pays et que son prix ne peut, à terme, qu'augmenter. Le prix du foncier est d'abord conditionné

par l'offre et la demande.

Les effets de la plus-value

En ce qui concerne la taxe sur la plus-value foncière, Müller-Jentsch rappelle à juste titre que l'augmentation de la valeur d'un terrain, sa plus-value due à une mesure d'aménagement du territoire, doit être considérée comme une rente, c'est-à-dire comme un revenu ne provenant pas du travail. Il est donc normal que l'Etat en prélève une partie au profit de la collectivité. C'est ce que prévoit la LAT révisée. Pour l'économiste d'Avenir Suisse, la compensation de la plus-value n'a aucune influence sur le volume des demandes et sur la disposition à payer pour un terrain à bâtir.

Au niveau de l'offre, la plus-value ne va pas freiner les mises en zone à bâtir, sachant que le prix du terrain au mètre carré passe de 10 francs en zone agricole à 300/1'500 francs en zone à bâtir. Pour une parcelle de 1000 mètres carrés, la plus-value tirée d'une affectation en zone à bâtir se situe entre 300'000 et 1,5 million de francs. Même avec un prélèvement de 20%, un propriétaire a intérêt à ce que son terrain soit affecté à la zone à bâtir.

Affecté, encore faut-il que le terrain soit utilisé pour une construction. Tout va dépendre des prix pratiqués en fonction de l'offre et de la demande dans la région. Certains propriétaires pourraient attendre que les prix montent, c'est-à-dire thésaurisent leur

terrain. Cela n'est pas impossible, mais de telles pratiques resteront marginales, d'autant plus que la LAT prévoit que la disponibilité des terrains mis en zone soit garantie juridiquement.

Le prélèvement de la plus-value est déjà en vigueur dans les cantons de Neuchâtel, de Bâle-Ville et plus récemment de Genève et Thurgovie. Des solutions contractuelles sont également pratiquées entre les communes et les propriétaires dans les cantons de Berne, des Grisons, de Glaris et d'Obwald. A ce jour, ces pratiques n'ont jamais été contestées pour leurs effets pervers sur le prix du foncier et des logements.

Les effets du redimensionnement des zones à bâtir

Les effets seront différents suivant le type de région. Dans les régions urbaines, il n'y aura pratiquement aucun dézonage. L'objectif est d'agir, via l'affectation, sur la mise à disposition de terrains dans les communes où se manifeste la demande. En fonction des besoins à quinze ans, il sera possible d'agrandir les zones à bâtir.

De plus, de nombreuses communes sont souvent confrontées à la thésaurisation, par leurs propriétaires, de terrains situés en zone à bâtir. Cette thésaurisation touche de nombreuses communes (20 à 30% selon l'ASPAN) et elle contribue à la hausse du prix du foncier et au mitage du territoire.

Pour lutter contre cette thésaurisation, la LAT révisée a introduit une obligation de construire dans un certain délai, laissant aux cantons et communes le soin de concrétiser cette obligation. Les cantons des Grisons, de Berne, d'Appenzell, d'Argovie et de Fribourg l'ont déjà prévue dans leur législation. Parmi les mesures possibles, il y a le remembrement parcellaire, le droit d'emption en faveur des communes, l'engagement contractuel à construire dans un délai, l'imposition des terrains non construits à leur valeur vénale. La mise en œuvre de ces mesures est liée à l'obligation de prendre en compte les intérêts du propriétaire.

Les communes peuvent aussi prendre des initiatives pour

agir sur cette offre. Elles peuvent lier l'acceptation de plans de quartier à l'obligation pour les promoteurs d'inclure, dans leur programme de construction, un certain pourcentage d'appartements à loyers modérés. Les villes de Zoug et de Nyon développent déjà une telle pratique. Les communes peuvent aussi s'appuyer sur les coopératives du logement, à l'image de Lausanne et Zurich par exemple.

L'augmentation des zones à bâtir là où les besoins à quinze ans le justifient, la densification en milieu bâti ainsi que la lutte contre la thésaurisation devraient avoir des effets positifs sur l'offre et donc sur le prix des terrains dans les régions urbaines.

Dans les régions rurales ou périphériques, la réduction des zones à bâtir ne devrait pas avoir d'effets importants sur la hausse des prix du foncier. Après d'éventuels dézonages, les terrains qui resteront à disposition seront largement suffisants pour répondre aux quinze ans à venir. Le prix du foncier y est nettement plus bas qu'en zones urbaines et ne devrait pas être affecté par ce redimensionnement.

Les opposants à la LAT révisée - notamment valaisans - argumentent d'ailleurs que les propriétaires fonciers ne sont pas des spéculateurs et sont soucieux de leur patrimoine familial dans l'intérêt de leurs enfants. Le prix du foncier ne devrait pas prendre l'ascenseur dans les régions rurales et périphériques.

L'hypocrite indignation britannique face à l'évasion fiscale

La Suisse peut et doit faire en sorte que la transparence fiscale ne s'applique pas qu'à elle

Jean-Daniel Delley - 28 janvier 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22586>

A Davos, [le premier ministre britannique](#) s'est déclaré partisan d'un «*capitalisme éthique et responsable*». A l'ordre du jour du prochain sommet du G8 en juin 2013, David Cameron veut inscrire les thèmes de la fiscalité et de la transparence. Il s'en est pris avec virulence aux entreprises qui éludent l'impôt et ne reculent pas devant des pratiques commerciales corrompues dans les pays

pauvres.

Après le scandale provoqué par la révélation que des sociétés - Starbucks, Apple et d'autres - se contentent de livrer des sommes symboliques au fisc britannique malgré de confortables bénéfices, l'indignation officielle ne pouvait manquer au rendez-vous. Pourtant depuis des décennies la Grande-Bretagne a toléré si ce

n'est encouragé le développement de paradis fiscaux qui facilitent les comportements aujourd'hui dénoncés.

Dans un remarquable ouvrage, le journaliste financier Nicholas Shaxson a décrit la naissance et le développement des paradis fiscaux ([DP 1964](#)). Il montre en particulier comment Londres, à partir des années 60 du siècle dernier, a

tissé un réseau mondial de places financières destinées à saper les lois fiscales des autres pays.

Dans un premier cercle, les îles anglo-normandes - Jersey, Guernesey et l'île de Man - qui attirent surtout les fraudeurs européens. Puis les îles des Caraïbes - les Bahamas, ensuite les îles Caïmans -, spécialisées dans le drainage des fonds américains, du Nord comme du Sud. Enfin un chapelet de territoires éparpillés à travers la planète, de l'océan Pacifique au Moyen-Orient en passant par Hong Kong. Tous ces territoires, sauf le dernier, appartiennent à la Couronne. Mais face aux critiques, Londres se retranche derrière leur autonomie.

A plusieurs reprises le Trésor britannique a mis en garde le gouvernement devant la mauvaise réputation et les pertes fiscales engendrées par ce système. En vain. La Banque d'Angleterre et la City ont toujours eu le dernier mot. Et jusqu'à preuve du contraire, l'indignation de David Cameron n'y changera rien.

Depuis plusieurs années, la Suisse subit les pressions constantes des Etats dont l'argent de leurs ressortissants a trouvé refuge chez nous. Elle a fait le dos rond, ne cédant qu'en dernière instance lorsque les mesures de rétorsion paraissaient par trop dommageables.

La stratégie helvétique du hérisson, tout comme les plaintes du petit malmené par les grands, ne sont plus de mise. Fiscalité et transparence, annonce le premier ministre britannique. Fort bien. Alors mettons cartes sur table.

G8 et G20, OCDE sont les lieux privilégiés de négociation pour éliminer les paradis fiscaux. Les grands Etats en ont les moyens. Que la Suisse mette officiellement la question à l'ordre du jour: d'accord nous ne sommes pas blancs comme neige; mais l'égalité de traitement exige que tous les pêcheurs soient remis en ordre. Sans quoi la lutte sélective contre l'évasion fiscale ne relèverait que d'une pratique de concurrence déloyale.

Anatomie de la mondialisation

Comment se constituent les chaînes de valeur du commerce international

Jean-Pierre Ghelfi - 28 janvier 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22600>

Le thème des statistiques du commerce international est plutôt aride. Les propos qui suivent le sont aussi. Récemment, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont publié les premiers résultats d'un travail commun visant à présenter les [statistiques](#) des échanges internationaux de biens et de services basées sur la valeur ajoutée, et non plus sur les

valeurs brutes.

En 2011 (les chiffres 2012 ne sont pas encore connus), les statistiques des douanes suisses font état de près de 200 milliards de francs d'exportations. Cette somme représente l'addition des factures adressées à des acheteurs étrangers. Ce seront donc bien ces montants que des entreprises suisses encaisseront. Mais il est évident que ces entreprises ont acquis auprès d'autres

entreprises, suisses ou étrangères, certains composants ou éléments et divers services qui sont entrés dans la composition du produit final exporté.

Avec la mondialisation de l'économie, les échanges entre pays non seulement de produits finaux, mais aussi de multiples biens et services intermédiaires indispensables à l'obtention d'un produit final, quel qu'il soit, ont fortement augmenté. Par exemple, de multiples

produits sont estampillés «*Made in China*». Cela signifie que le montage final a été réalisé dans ce pays. Mais ce montage final est obtenu par l'assemblage de nombreux composants qui peuvent avoir été produits dans divers pays situés à proximité de la Chine (Japon, Corée du Sud, Taïwan) ou qui en sont éloignés (Inde, Europe, Amériques).

L'objectif du nouveau modèle développé par l'OMC et l'OCDE est de décomposer ces échanges pour déterminer la valeur ajoutée apportée dans chaque pays, afin d'obtenir une image plus précise de la composition des «*chaînes de valeur ajoutée*» propres à chaque catégorie de biens et de services.

«Made in the world»

La nouvelle méthodologie de la valeur ajoutée présentée par ces deux organisations internationales a pu mettre en évidence quelques résultats intéressants. Par exemple, l'excédent commercial de la Chine avec les Etats-Unis se réduit de 30%, ce qui est considérable. Un tiers de la valeur des véhicules vendus par l'Allemagne provient de biens intermédiaires acquis dans d'autres pays. Les produits électroniques chinois comportent 40% de

composants achetés à l'étranger. La part des services ne représente qu'un quart des échanges internationaux selon la méthode traditionnelle (valeur brute), mais la moitié sur le concept de la valeur ajoutée (et encore davantage aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Allemagne, etc.).

Cette évolution permet de questionner la pertinence de la notion de «*Made in ...*» pour lui substituer celle de «*Made in the world*».

S'agissant de la Suisse, les tableaux présentés permettent de savoir (pour autant que nous les ayons correctement interprétés!) que 40% de la valeur des exportations suisses proviennent de la plus-value directe apportée par les entreprises exportatrices suisses à laquelle s'ajoutent 30% de plus-value indirecte fournie par d'autres entreprises également suisses qui ont livré des biens ou prestations, et donc que la part restante, de 30%, provient de la plus-value apportée par des biens ou services provenant de l'étranger (importations).

Echanges imbriqués

Le nouveau schéma statistique a ainsi, indiscutablement, une

portée pédagogique: celle de montrer que les échanges internationaux sont imbriqués les uns dans les autres. Non seulement, bien évidemment, les exportations des uns sont les importations des autres, mais surtout il n'y a plus d'exportations possibles sans importations. Restreindre les unes ne peut se faire qu'au détriment des autres.

La mise en évidence de l'imbrication des échanges de biens et services intermédiaires fait mieux comprendre la manière dont se constituent les chaînes de valeur qui déterminent la compétitivité des exportations des produits finaux. Ces résultats devraient permettre d'objectiver la nature et les enjeux de querelles commerciales découlant souvent d'une connaissance incomplète et faussée des échanges internationaux.

Pour autant, il ne faut pas rêver! Ce travail statistique est encore en cours d'élaboration (*work in progress*). Les chiffres fournis ne vont pas au-delà de 2009. Toutes les branches économiques ne font pas l'objet d'analyses détaillées. Et d'ici à ce que la compréhension et l'implication de ces indications statistiques remontent au niveau des décideurs, un temps certain va encore s'écouler...

Index des liens

Minder, le réactionnaire utile

<http://www.domainepublic.info/book/i/4388/2>

<http://www.ethosfund.ch/f/fondation-ethos/default.asp>

La LAT révisée ne devrait avoir que peu ou pas de conséquences sur le prix des terrains et des loyers

http://www.vlp-aspan.ch/sites/default/files/teaserbox/lat_prix_des_terrains.pdf

<http://www.vlp-aspan.ch/fr>

L'hypocrite indignation britannique face à l'évasion fiscale

<http://www.guardian.co.uk/business/2013/jan/24/david-cameron-tax-avoidance-trade-davos>

<http://www.domainepublic.ch/articles/21346>

Anatomie de la mondialisation

http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TIVA_OECD_WTO